

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Nomexy

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie - Salle des mariages, sous la présidence de **Martine BOULLIAT**, maire.

Présents : **BARGAS Xavier, BEAUCHET KLINGER Séverine, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, DUSSAULX Daniel, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, PERROT Alexandra, THOMASSETTE Francine.**

Absents : **CUNY Anthony.**

Représentés : **BOULANGER Fanny à PERROT Alexandra, CAMARA Nfaly à BEAUCHET KLINGER Séverine, SAUVEGET André à THOMASSETTE Francine, STOTE Daniel à DUSSAULX Daniel.**

Madame BEAUCHET KLINGER Séverine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Requalification de la filature - Consultation électronique du public
N° de délibération : 2023_64

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

Madame la Maire fait état du projet de création de ZAC relatif à la requalification de l'ancienne filature de Nomexy en éco-quartier.

Les projets de création de ZAC sont exemptés d'enquête publique au sens de l'article L123-2 du Code de l'environnement.

Néanmoins, le même Code institue l'obligation légale de réaliser une consultation électronique du public d'une durée minimale de 30 jours.

Vu le projet de création de ZAC et ses annexes ;

Vu les articles L123-2 et L123-9 du Code de l'environnement ;

Vu la notice explicative relative à la participation électronique du public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE La Maire à ouvrir une procédure de participation du public par voie électronique du 20 décembre 2023 9h00 au 21 janvier 2024 17h00.

DIT que cette participation s'effectuera via l'adresse mail **consultation-zac@nomexy.fr** et que l'ensemble des éléments nécessaires seront mis à disposition du public sur le site internet de la Commune ou sur simple demande.

DIT que sur la base des participations reçues, la Commune établira un registre de participation qui constituera une pièce nécessaire au dossier de création de ZAC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 19 décembre 2023
Martine BOULLIAT,
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a horizontal line extending to the left and a small loop at the top.

Martine BOULLIAT

Martine BOULLIAT
2023.12.18 15:50:57 +0100
Ref:20231218_131007_1-1-O
Signature numérique
le Maire